



## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/13/Add.1  
12 décembre 2001

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA  
CONVENTION SUR LA DIVERSITE  
BIOLOGIQUE  
Sixième réunion  
La Haye, 7-19 avril 2002  
Point 18.1 de l'ordre du jour provisoire\*

### RESSOURCES ET MECANISME DE FINANCEMENT

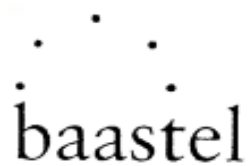
#### *Résumé analytique du rapport de l'évaluateur indépendant pour l'examen de l'efficacité du mécanisme de financement*

#### *Note du Secrétaire exécutif*

1. Le paragraphe 3 de l'Article 21 de la Convention sur la diversité biologique prévoit que la Conférence des Parties procédera à une première revue de l'efficacité du mécanisme de financement deux années au moins après la date d'entrée en vigueur de la Convention. Lors de sa deuxième réunion, la Conférence des Parties avait décidé de procéder à la première revue de l'efficacité du mécanisme de financement à la quatrième réunion de la Conférence des Parties, puis tous les trois ans. Lors de sa quatrième réunion, la Conférence des Parties avait adopté une décision IV/11 sur l'examen de l'efficacité du mécanisme de financement, dans laquelle elle demandait au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'entreprendre l'action identifiée dans une annexe de la décision afin d'améliorer l'efficacité et d'en rendre compte à la cinquième réunion de la Conférence des Parties.
2. A l'occasion de sa cinquième réunion, la Conférence des Parties avait arrêté la mission et le mandat de la deuxième revue du mécanisme de financement et résolu que cet examen serait confié à un évaluateur indépendant et expérimenté suffisamment à temps pour qu'il puisse rendre son rapport à la sixième réunion de la Conférence des Parties. Le mandat de la revue est décrit dans l'annexe à la décision V/12.
3. La seconde revue du mécanisme de financement est à présent achevée et le résumé analytique est annexé à la présente note. Le processus d'examen est décrit en détail dans la section III du rapport d'étape sur les mécanismes de mise en œuvre (UNEP/CBD/COP/6/13), qui contient, dans sa section VI, des recommandations d'action de la Conférence des Parties en réponse à cet examen. Le rapport intégral de l'évaluateur indépendant est diffusé dans la langue originale sous forme de document d'information (UNEP/CBD/COP/6/INF/4).
4. Le résumé analytique est diffusé tel qu'il a été reçu au Secrétariat de la Convention.

\* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr.1/Rev.1.





**SECONDE REVUE DE L'EFFICIENCE DU MECANISME DE FINANCEMENT POUR LA  
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

***COMPTE RENDU***

***Document de Pré-session***

***Soumis par :***

**Le Groupe-conseil Baastel Ltée**

C.P. 1874, Station 'B'

Hull, Quebec

Canada. J8X 1W1

(819) 595-1421

[alafont@attglobal.net](mailto:alafont@attglobal.net)

[baastel@baastel.ca](mailto:baastel@baastel.ca)

30 NOVEMBRE 2001

*Le présent rapport a été établi par le Groupe-conseil Baastel ltee. Les membres du groupe de revue ci-dessous avaient contribué à la collecte et l'analyse des données et à la production de ce rapport: Howard Stewart, Susan Abs, Evan D. Green, Andre Lalonde, Clemencia Vela Witt, Valery Neronov, Ma'an Mohammed Al-Huneidi, Antoine Moustache et Alain Lafontaine, Chef d'équipe.*

## **REMERCIEMENTS**

Le groupe de revue tient à remercier, pour leur soutien, toutes les personnes qui ont apporté leur expérience et ont consacré leur temps à cet exercice de revue. Les représentants du FEM et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les représentants des agences d'exécution nous ont fourni avis et information de référence sur les Orientations de la Conférence des Parties et les opérations du FEM avant nos visites sur le terrain et pendant toute la durée du processus d'interview. Ils nous également apporté un soutien considérable, en nous aidant à organiser les sorties sur le terrain et à rencontrer les représentants des pays en développement et le personnel du projet, en répondant aux questions nombreuses que nous soulevions et en débattant notre méthodologie et, plus tard, la première mouture du rapport. Nos remerciements vont également à tous les Correspondants nationaux de la Convention et aux correspondants opérationnels du FEM, ainsi qu'aux nombreux représentants des ONG, aux membres du STAP et aux autres donateurs qui nous ont fait don, de leur temps et de leurs connaissances, à l'enquête et aux entretiens sur lesquels repose cette revue. Et c'est grâce à ces soutiens que nous avons pu nous préparer aux études sur le terrain dans les pays sélectionnés. Lesquelles sorties sur le terrain s'étaient avérées indispensables pour fournir un produit final de qualité. Nous n'omettrons pas de mentionner le rôle précieux que notre équipe de consultants locaux a joué, en nous fournissant des avis pertinents, une connaissance approfondie du pays et un soutien logistique dont nous n'aurions pu nous passer. Nous espérons que l'analyse et les suggestions formulées dans le présent rapport feront justice à la qualité du travail, du soutien et de la participation des uns et des autres pendant toute la durée de cette revue.

## Sommaire

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. METHODOLOGIE.....</b>	<b>1</b>
2.1 APPROCHE .....	1
2.2 PERIODE COUVERTE PAR LA REVUE MATRICE D'EVALUATION.....	2
2.3 LES SOURCES D'INFORMATION ET LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES .....	2
2.4 CONTRAINTES D'EVALUATION ET OPPORTUNITES.....	4
<b>3. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE ....</b>	<b>4</b>
3.1 APERÇU DE LA DIVERSITE DES ORIENTATIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES ET LES DEFIS QUE POSE CETTE DIVERSITE .....	4
3.2 REACTIVITE .....	5
3.3 EFFICACITE.....	7
3.4 EFFICIENCE.....	9
3.5 IMPACT.....	11
3.6 VIABILITE.....	13
<b>4. LISTE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE .....</b>	<b>15</b>
4.1 RECOMMANDATIONS ADRESSEES A LA CONFERENCE DES PARTIES CONCERNANT SA PROPRE PERFORMANCE .....	15
4.2 RECOMMANDATIONS ADRESSEES A LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LES ACTIONS A ENTREPRENDRE AFIN D'AMELIORER L'EFFICIENCE DU MECANISME DE FINANCEMENT	15
4.2.1 ..... <i>Recommandations générales pour améliorer l'efficacité du mécanisme de financement</i> .....	15
4.2.2 <i>Recommandations spécifiques aux opérations du FEM</i> .....	17
4.2.3 <i>Recommandations aux opérations du FEM et de l'Agence d'exécution (AE)</i> .....	17
4.3 RECOMMANDATIONS ADRESSEES AU FEM ET AUX PARTIES.....	18
4.4 RECOMMANDATIONS ADRESSEES AU FEM ET AU SECRETARIAT DE LA CONVENTION	19

## 1. INTRODUCTION

Le groupe de revue a été chargé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique de procéder à la seconde revue de l'efficacité du mécanisme de financement. Cette revue est réalisée conformément à la Décision V/12 de la Conférence des Parties (CoP) à la Convention. Elle couvre la période allant de novembre 1996 à juin 2001. Pour les besoins de cette Revue et tel que précisé à la Décision V/12, l'efficacité comprend les points suivants:

- (a) L'efficacité du mécanisme de financement et de sa structure institutionnelle dans la fourniture de ressources financières, et la supervision, le suivi et l'évaluation des activités financées par ses ressources;
- (b) La conformité des activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en tant que structure institutionnelle qui gère le mécanisme de financement, avec les orientations de la Conférence des Parties; et,
- (c) L'efficacité, l'efficacité et la viabilité des activités financées par le FEM par rapport à la mise en œuvre de la Convention et la concrétisation de ses trois objectifs.

La Décision V/12 évoque les critères d'évaluation suivants qu'il importe de prendre en considération dans la revue:

- (a) Les étapes et actions entrepris par le mécanisme de financement en réponse aux actions demandées par la Conférence des Parties lors de sa quatrième réunion en vue d'améliorer l'efficacité du mécanisme de financement, tel qu'indiqué à l'annexe de sa décision IV/11;
- (b) Les actions lancées par le mécanisme de financement en réponse aux orientations de la Conférence des Parties, tel qu'elles figurent dans les décisions I/2, II/6, III/5, IV/13 et V/13
- (c) Les conclusions et les recommandations de la Deuxième étude de performance générale du FEM
- (d) Toute autre question importante soulevée par les Parties

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a effectué la première revue sous forme d'exercice interne. Cet exercice couvre la période commençant à partir de la naissance du mécanisme de financement, de juillet 1994 à juin 1997 et a formulé des recommandations, conformément aux critères définis à l'annexe de la décision III/7 de la CoP. La présente revue s'appuie sur ce rapport et évalue les progrès réalisés dans le sens de la satisfaction des recommandations, dans le cadre d'une analyse plus vaste. Le présent résumé analytique décrit la méthodologie ainsi que les principales conclusions et recommandations. Cette revue doit être examinée avec le rapport qui contient l'Analyse des Résultats, référencé comme document d'information UNEP/CBD/COP/6/INF.4, et qui présente une analyse détaillée des questions qui ont conduit aux principales conclusions et recommandations qui y sont présentées. La CoP et CBD entendaient que cette revue prenne la forme d'un exercice indépendant conduisant à des résultats impartiaux.

Cette version finale du rapport a bénéficié des observations et remarques constructives du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Secrétariat du FEM et des Agences d'exécution et nous voudrions les remercier pour leur contribution précieuse. Il importe de noter que cette version finale contient une série de recommandations destinées à la CoP en application du processus convenu. Il reviendra, en fin de parcours, à la CoP de décider quelle(s) recommandation(s) retenir et communiquer au FEM.

## 2. METHODOLOGIE

### 2.1 *Approche*

Cette revue est le résultat d'un travail réalisé par une équipe de neuf consultants (cinq consultants canadiens et quatre locaux) et qui s'est étalé de mai à novembre 2001. Le groupe s'est attelé, depuis le début, à la mise en place d'un cadre d'examen transparent, impartial, systématique et global. Un cadre qui a veillé à intégrer les points de vue du FEM et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en ce qui concerne la collecte des données et d'autres options méthodologiques.

## 2.2 Période couverte par la revue et matrice d'évaluation

Cette revue couvre la période 1997-2001 et les programmes opérationnels du mécanisme de financement de la CBD, qui intéressent directement les orientations, fournis par la Conférence des Parties (CoP). Après un passage en revue détaillé des Orientations de la Conférence des Parties, le groupe de revue a conçu une matrice d'évaluation globale bâtie autour des cinq principaux paramètres d'évaluation du CAD de l'OCDE et qui sont largement utilisés dans les méthodologies d'évaluation. Ces paramètres concernent: la pertinence (adaptée à la réactivité), l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité. Des thèmes spécifiques prévus par les Orientations de la Conférence des Parties ont été regroupés sous chacun des paramètres, et des questions clé de revue ont été formulées pour chacun des thèmes, à côté d'indicateurs pertinents, d'outils de collecte de données et des sources d'information. La Convention sur la diversité biologique et le Secrétariat du FEM ont eu l'occasion de faire connaître leurs remarques et observations sur la matrice d'évaluation au tout début de l'exercice. Les paramètres et la matrice d'évaluation, que l'on peut trouver à l'Appendice E<sup>1</sup>, sont donc devenus le cadre d'organisation pour la collecte des données, l'analyse et la structuration du rapport.

## 2.3 Les Sources d'Information et les Outils de Collecte de Données Utilisés

Quatre instruments de collecte de données ont été utilisés pour répondre aux besoins en informations qui ont été identifiés dans la matrice d'évaluation et pour assurer le recoupement et la contre-vérification des résultats, à savoir:

**Recherche documentaire:** Cette tâche a occupé le groupe de revue de juin à août 2001, en partie, en préparation aux visites sur le terrain. Les sources d'information étaient variées y compris des documents de la Convention sur la diversité biologique, du FEM et de l'Agence d'exécution (AE). Au vu de la portée ambitieuse et du budget limité alloué à la revue, il a été convenu dès le départ que l'équipe d'évaluation allait exploiter largement des sources secondaires d'information, telles que les rapports de suivi et d'évaluation et les études de programme du FEM ou des AE. Le rapport fournit des références détaillées et cite des extraits de divers documents afin d'illustrer les points qui apparaissent dans la documentation examinée. Dans de nombreux cas, en raison de la masse importante d'informations provenant des sources secondaires, l'équipe d'évaluation dut choisir de laisser les citations « parler » elles-mêmes au lieu de les rapporter indirectement. Conformément au Mandat qui lui a été dévolu, le groupe de revue, avec la coopération de la Section Suivi et Evaluation du FEM, a pu recevoir les versions provisoire et définitive du Rapport OPS2 et d'intégrer ses résultats à cette revue. On trouvera la bibliographie complète à l'Appendice D.

**Questionnaire:** Un questionnaire basé sur la matrice d'évaluation a été élaboré afin de demander des renseignements aux Correspondants de la Convention et aux Correspondants opérationnels du FEM sur des questions pour lesquelles les perceptions locales étaient importantes pour l'évaluation. Ce questionnaire a été étudié par les Secrétariats de la CBD et du FEM avant d'être envoyé, et des ajustements ont été opérés. Des discussions longues et détaillées ont eu lieu sur la formulation et la rédaction du questionnaire afin que toutes les parties puissent y trouver un outil équilibré, impartial et structuré afin de recueillir l'information recherchée. La version anglaise a été traduite en espagnol et en français et une copie du questionnaire a été envoyée au Correspondant de chaque Etat-Partie en développement. Le groupe de revue a, en outre, participé à une conférence internationale, à Cuba, financée par le FEM. Les membres du groupe ont eu l'occasion d'élucider directement plusieurs réponses aux questionnaire. La confidentialité a été garantie à tous les interviewés afin de les encourager à répondre franchement.

---

<sup>1</sup> Tous les Appendices se trouvent à la fin du document d'information UNEP/CBD/COP/6/INF.4, Volume II de cette revue.



Au total, 61 réponses sont parvenues des pays en développement sur 148 pays éligibles au FEM, soit 41% en termes de la couverture par pays: 17 réponses venaient d'Afrique, 17 de la région Asie-Pacifique, 15 d'Amérique latine et 12 d'Europe centrale et orientale. La répartition de ces pays montre une large représentation géographique, une répartition régionale équilibrée et un taux de réponse excellent pour ce type d'enquête. Ces réponses ont été ensuite compilées puis analysées avant d'être présentée sous forme de texte, tel qu'on le voit dans ce rapport, et de quelques résumés graphiques. Des décompositions par région sont fournies lorsqu'il a été constaté des différences régionales importantes. Pour obtenir des réponses honnêtes, la confidentialité la plus totale a été garantie aux interviewés. Le choix d'un vaste échantillon doté d'une grande représentativité permet d'assurer un degré élevé de validité et de précision statistiques. En outre, le questionnaire a été adressé à une population bien informée et intéressée. Ce qui nous a permis d'exploiter cette principale source d'information en toute confiance pour les besoins d'analyse.

**Interviews:** Pour compléter les questionnaires, quelques trente interviews semi-structurées (utilisant des questions standard) ont été recueillies auprès des principaux informateurs appartenant aux divers groupes de parties intéressées. Il s'agit d'un échantillon de représentants d'Agences d'exécution (PNUD, PNUE et Banque mondiale), les Correspondants d'ONG régionales, STAP, les donateurs bilatéraux, les Secrétariats de la CBD et du FEM et l'équipe d'évaluation d'OPS2. Le groupe a veillé à assurer la représentativité de chaque groupe et de chaque région, le cas échéant. Une liste interviewés est fournie à l'Appendice A. Là aussi, les questions d'interview portaient sur les problématiques saillantes provenant de la matrice, et qui revêtent un intérêt particulier à chacun des groupes. Toutes les interviews, à l'exception de deux d'entre elles, ont été effectuées en personne et de vive voix à Montréal, Washington et Cuba ou par téléphone. Tous les interviewés ont reçu la garantie de confidentialité. Compte tenu de la nature des interviewés associés à ce processus (des informateurs clés au fait des activités du FEM et des Orientations de la Conférence des Parties), les résultats de ces interviews représentent incontestablement une source d'information principale supplémentaire et fiable. En outre, il y a lieu de noter que lorsqu'une citation *verbatim* d'un interviewé est utilisée dans le rapport afin d'étayer un point, elle a pour vocation d'illustrer un aspect soulevé, plus généralement, par une multitude de sources et ne peut, donc, revêtir un caractère d'anecdote.

**Visites sur le terrain:** Quatre visites de pays (une par région de pays en développement membre de la CBD) ont été effectuées afin que le groupe de revue ait accès à des sources primaires d'information sur le terrain. Des questions revêtant un intérêt particulier pour les visites sur le terrain ont été identifiées dans la matrice d'évaluation (Appendice E). Ici, le but n'était pas de procéder à des évaluations de projet, puisque tel n'était pas l'objectif de cette revue, mais d'utiliser les visites sur le terrain et les études de cas pour confirmer, informer et compléter d'autres sources d'information. Les visites sur le terrain avaient pour tâches: l'examen des documents de projet et les interviews avec les principaux informateurs appartenant aux différentes parties prenantes, y compris les structures de l'Etat, la société civile, les institutions de recherche et les Agences d'exécution. Les pays candidats et les projets concernés par ces visites sur le terrain ont été sélectionnés minutieusement en appliquant les paramètres du mandat de la Revue et après des consultations denses avec les Secrétariats de la CBD et du FEM. Parmi ces paramètres, il y a lieu de mentionner: (i) le type de mesures émanant des Orientations de la Conférence des Parties (ii) les types de modalité d'exécution; (iii) la répartition géographique sur les régions des pays en développement relevant de la CBD (dont un petit Etat insulaire en développement); (iv) les Programmes opérationnels; (v) la participation de l'Agence d'exécution; (vi) la taille, la durée et l'étape de mise en œuvre du projet, (vii) les seuils de co-financement, et (viii) la couverture d'autres études de programme récentes ou en cours afin d'éviter le chevauchement des activités. Le dossier a été analysé et une matrice de sélection utilisée afin d'identifier les pays et projets candidats à soumettre aux Secrétariats de la CBD et du FEM. Les observations et commentaires de ces derniers ont été pris en compte dans la sélection définitive. A l'issue de discussions avec les autorités des pays sur leur disponibilité à y prendre part, les visites suivantes sur le terrain ont été effectuées entre août et octobre 2001: Seychelles (Afrique); Jordanie (Asie-Pacifique); Russie (Europe centrale et orientale); et Equateur (Amérique latine). Le calendrier et la

liste des projets visités se trouvent à l'Appendice C. Les résultats de ces visites sur le terrain sont incorporés dans le rapport.

## **2.4 Contraintes d'évaluation et opportunités**

Cette revue s'est révélé un véritable défi; le principal défi était de couvrir toutes les Orientations de la Conférence des Parties d'une part, tout en gérant la tâche dans les limites de temps et de budget d'autre part. En fait, et comme mentionné plus haut, les ressources mises à la disposition du groupe pour réaliser une revue aussi ambitieuse étaient tellement limitées que l'équipe ne pouvait que se contenter de l'exploitation de sources secondaires d'information (rapports de suivi et d'évaluation et études de programme du FEM et de ses AE). La validité des constatations provenant des sources secondaires utilisées dans ce rapport a été certifiée par le recours à des preuves qui se sont révélées cohérentes et consistantes sur toute la masse, considérable, des sources secondaires consultées. En outre, durant tout le processus d'évaluation et dans l'ensemble du rapport, le groupe de revue a tenu à recouper et vérifier les résultats de l'analyse des sources secondaires en ayant recours à des sources directes comme les questionnaires, les interviews et les visites sur le terrain.

La diversité des acteurs n'a pas facilité la tâche, non plus. Elle a compliqué, davantage, la planification et la mise en œuvre de la revue. A quoi s'ajoute le souci du groupe de revue de s'assurer que le processus était transparent, impartial, bien compris et soutenu par toutes les parties concernées. Cependant, dans l'optique du groupe de revue, ces défis ont permis d'ouvrir des perspectives prometteuses. Le produit final fournit une occasion pour les parties de procéder à un examen constructif et indépendant du travail sur la diversité biologique du FEM et les voies et moyens permettant de l'améliorer afin de mettre en œuvre la Convention. Il fournit également un outil pour identifier les contraintes du FEM et les moyens devant aider la CoP, dans ses orientations futures, à éliminer ces obstacles.

En raison du vaste champ d'application des Orientations de la Conférence des Parties, il s'était avéré nécessaire de classer les problématiques, que la Revue entend traiter, par ordre de priorité. Pour ce faire, le groupe de revue a arrêté, avec la CBD et le FEM, un sommaire provisoire avant même d'entamer le processus d'élaboration, afin de mieux canaliser l'analyse. Ce rapport reflète la finalité convenue.

## **3. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE**

### **3.1 Aperçu de la diversité des Orientations de la Conférence des Parties et les défis que pose cette diversité**

Les orientations au FEM de la CoP I (Décision I/2) concernaient, en général, le niveau programmatique le plus étendu, appelant à des projets qui promeuvent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Depuis la première revue jusqu'à la CoP V, plusieurs décisions nouvelles de la Conférence des Parties ont été ajoutées à une liste de questions en augmentation permanente. Ces décisions sont devenues de plus en plus générales dans leur nature, recherchant des approches plus intégrées de mise en œuvre de la Convention (ex.: approches fondées sur l'écosystème) et nuancant quelques autres décisions antérieures de la CoP. Comme la CoP est, de toute évidence, un processus politique, certaines de ses décisions sont l'expression d'agendas nationaux et régionaux propres et, de ce fait, n'ont pas la même pertinence, ou ne reçoivent pas le soutien, d'autres pays. Dans le même temps, le cadre de la prise de décision du processus de la CoP a limité le potentiel d'hierarchisation des questions. De nouvelles orientations sont ajoutées à chaque CoP, et ces facteurs, ont produit, à longue échéance, une liste pléthorique d'orientations parfois répétitives ou sans objet, bien que nuancées à certains égards. Tout ceci rend la tâche de révision et d'examen des mesures d'orientation un véritable tour de force, mais aussi

en ce qui concerne la mise en œuvre. Notre recherche indique que bon nombre de parties sont conscientes de ces difficultés.

A la lumière de cette analyse, le groupe de revue recommande que: **la CoP instruisse le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à identifier les voies et moyens de rassembler et de présenter les Orientations de la Conférence des Parties dans un format simple, plus cohérent et facile à comprendre, mettre en œuvre, suivre et évaluer. La CoP pourrait, par exemple, demander au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique d'affiner davantage le Plan stratégique en cours d'élaboration et d'encourager l'introduction de cibles à atteindre ainsi que des échéances précises en ce qui se rapporte aux Orientations.**

### **3.2 Réactivité**

#### ***Communication***

Il existe entre la CoP et le FEM une variété de mécanismes efficaces de communication, aussi bien formels qu'informels. En outre, il a été relevé, ces deux dernières années, une volonté plus forte aux plus hauts niveaux d'exploiter au mieux ces canaux de communication. Or, pour améliorer la communication et aider à asseoir une réactivité plus effective et plus rapide aux orientations, le groupe de revue recommande que la CoP **réfléchisse à la faisabilité d'élargir les consultations entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Secrétariat du FEM et certains représentants clés de pays développés et en développement avant la tenue de chaque CoP. Ce qui pourrait servir aussi de mécanisme pour renforcer et élever la discussion et l'interprétation des Orientations de la Conférence des Parties**

#### ***Interprétation des Orientations de la Conférence des Parties***

Des différences de perception et d'interprétation des Orientations de la Conférence des Parties ont été relevées entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et du FEM, ainsi qu'entre les Unités de coordination du FEM des Agences d'exécution et leurs bureaux. En raison de cela, la CoP pourrait convaincre le FEM à la nécessité de: renforcer les efforts de communication en cours en organisant des rencontres de dialogue; identifier d'autres moyens devant permettre de renforcer les responsabilités des agents itinérant de l'PAE qui veillent à l'application des Orientations de la Conférence des Parties pendant la mise en œuvre des Programmes opérationnels du FEM; fournir des capacités conséquentes aux personnels du FEM et de l'PAE (surtout sur le terrain) pour leur permettre de mieux comprendre et communiquer les aspects techniques des Orientations de la Convention et des Programmes opérationnels (PO) du FEM. Le Secrétariat du FEM devrait également s'assurer que les PO sont rédigés dans une langue claire et facile à comprendre afin d'en garantir la bonne application. Le groupe de revue recommande que la CoP **instruisse le FEM et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à déployer davantage d'efforts pour informer clairement toutes les parties prenantes de ce qui est éligible à financement et de ce qui ne l'est pas, en s'appuyant sur les Orientations de la Conférence des Parties et la Stratégie opérationnelle du FEM. Il est également nécessaire de favoriser une meilleure compréhension des Orientations de la Conférence des Parties à tous les niveaux.**

#### ***Réactivité du FEM et conformité de la stratégie opérationnelle, des programmes, politiques, procédures et projets***

Au niveau du programme et de la stratégie, il semble que les 13 priorités programmatiques formulées et adoptées par le FEM en 1995 sont suffisamment larges pour recevoir toutes Orientations de la Conférence des Parties. Cependant, le Programme opérationnel peut ne pas être suffisamment spécifique, ce qui conduit, parfois, à un chevauchement des opérations et à une absence de direction stratégique pour prendre en charge les priorités. Ainsi, la stratégie opérationnelle semble souffrir du même

manque de direction que les Orientations de la Conférence des Parties. Si le processus du Plan stratégique pour les Orientations de la Conférence des Parties est davantage élaboré et les cibles identifiées, il pourrait aider à orienter la Stratégie opérationnelle du FEM. Le groupe de revue recommande que la CoP **instruise le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à communiquer les résultats de cet effort de rationalisation au FEM afin de lui permettre de mieux s'ajuster et de bien orienter sa stratégie opérationnelle.**

La CoP avait demandé que le mécanisme de financement soit suffisamment souple pour répondre au programme thématique de longue échéance de la CBD. Bien que le FEM ne ménage point ses efforts, pour avancer davantage il faut des instruments de planification orientés sur le long terme et adoptés par les Agences d'exécution et les partenaires. Le groupe de revue recommande que la CoP **soutienne les efforts que le FEM déploie en vue d'aller vers une approche programmatique en soutien au programme thématique à long terme de la Convention sur la diversité biologique et que la CoP encourage le FEM à élaborer les instruments et les capacités idoines afin de mûrir cette approche.**

### ***Réactivité aux priorités des pays en développement***

Dans l'ensemble, nos données indiquent qu'en termes généraux, les Correspondants sont satisfaits de la Stratégie opérationnelle du FEM et de ses manifestations sur le terrain. En fait, la plupart des projets semblent répondre aux priorités des pays, bien que la connaissance profonde de la stratégie du FEM, de la direction et des procédures varie entre les parties prenantes. Le groupe de revue recommande que la CoP **instruise le Secrétariat du FEM et ses Agences d'exécution (AE) à mieux communiquer les programmes, directions, priorités et opportunités actuelles du FEM à l'échelon du pays. Y compris leur communication, dans la langue en usage, à toutes les parties concernées.**

L'achèvement, récemment, de stratégies et plans pour la diversité biologique dans de nombreux pays devrait aider le FEM, les AE, et les parties prenantes nationales à prendre en charge un large éventail de priorités nationales, tant que la hiérarchisation des actions dans les plans demeure claire. La communication entre tous les partenaires et parties prenantes du FEM, dans les pays en développement, est d'une importance capitale afin de garantir le sens de propriété locale et mieux refléter les priorités nationales. La poursuite des ateliers sur les Dialogues avec les Pays, si leur objectif est d'atteindre les diverses parties prenantes, devrait aider à élargir les attributions nationales en vue de traiter le plus large éventail de questions de diversité biologique et à veiller à ce que les projets reflètent les priorités nationales. Notre recherche indique que les parties prenantes sont consultées pendant les phases d'identification et de planification de la plupart des projets. Le Secrétariat du FEM et son AE ont déployé des efforts dans ce sens. Le groupe de revue recommande que la CoP **encourage le Secrétariat du FEM et son AE de soutenir ses efforts de renforcement de la communication avec les parties prenantes des Etats-Parties en développement, tout en octroyant un plus grand rôle et une plus grande audience aux Ateliers "Dialogue avec les Pays", qui sont à même de renforcer la coopération entre toutes les parties à l'échelon du pays.**

### ***Réactivité/soutien des pays en développement***

La volonté politique et le principe du "pays-moteur" des projets aide à assurer à ces derniers une plus grande chance de succès et accroît l'attraction des questions de biodiversité auprès des autorités nationales. Le groupe de revue recommande que la CoP **instruise le FEM et les pays en développement à faire en sorte que toutes les mesures de renforcement de la volonté et de l'engagement politiques et de la société civile et d'application du concept de « pays moteur » aux projets de diversité biologique soient prises, et que ce qui a été déjà entrepris dans ce cadre soit renforcé et poursuivi. Il s'agit, par exemple, d'amener les parties prenantes à prouver et à articuler**

**clairement leur engagement dès le lancement du processus, et de rechercher les groupes auprès desquels puiser cet engagement.**

### ***Levée de fonds***

Le FEM a sensiblement amélioré ses capacités de levée de fonds depuis 1997. Avec un investissement global de 1,18 milliard de \$US dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, le FEM a pu drainer 2 milliards de \$US supplémentaires au titre du co-financement. Les mécanismes les plus efficaces pour drainer d'autres fonds sont les fonds d'affectation spéciale et les SGP. Mais cette expérience connaît des hauts et des bas et les attentes sont, souvent, irréalistes. Le groupe de revue suggère que, **compte tenu des énormes besoins de conservation de la diversité, la CoP recommande au FEM de continuer à se bâtir un rôle de catalyseur et de levier de fonds supplémentaires.**

### ***3.3 Efficacité***

Dans l'ensemble, le Secrétariat du FEM a bien réagi aux orientations de la CoP en ce qui concerne la politique, la stratégie, les priorités de programme et les critères de qualification relatifs à l'accès aux – et à l'utilisation des – ressources financières par les pays en développement. A travers ses PO, le FEM s'occupe des domaines prioritaires préoccupant la CoP. Cependant, certaines indications montrent que les facteurs de financement jouent un rôle de plus en plus important dans la sélection des projets et réduisent l'efficacité des politiques et programmes du FEM en réagissant à la CoP. Les interviewés ont fait remarquer que, si le financement n'était pas un facteur déterminant dans la sélection des projets, on assiste, aujourd'hui, à des cas où des préoccupations de financement ont été émises pendant le processus de sélection de projets, à mesure que la concurrence entre financements de priorités et d'acteurs de plus en plus nombreux augmente. En outre, Notre recherche indique que la flexibilité de la stratégie opérationnelle risque d'être laminée en raison de la concurrence de plus en plus forte sur les fonds existants. Il est utile de noter que les deux-tiers des scénarios de financement soumis aux Réunions de réapprovisionnement du FEM indiquent que la région focale de la diversité biologique recevra moins de ressources du FEM-3 en comparaison à ce qu'elle a reçu sur le FEM-2. Aussi, le groupe de revue recommande-t-il que la CoP **demande une hausse des niveaux de financements pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique par le truchement du FEM.**

Une question centrale de l'efficacité est de savoir si les projets atteignent ou non les objectifs qui leur ont été assignés au départ. C'est là une condition préalable pour garantir le respect des orientations. Notre examen suggère que des améliorations s'imposent, et de nombreuses sources de données, telles que certaines études passées de la diversité biologique et les données de notre questionnaire, indiquent qu'environ deux-tiers des projets FEM semblent atteindre, de façon satisfaisante, leurs objectifs. Voici quelques facteurs déterminants de succès, tels qu'identifiés pendant le processus de revue: la participation de toutes les parties prenantes, notamment les parties prenantes nationales et locales, à la planification et la mise en œuvre; la fourniture du soutien financier et d'avis techniques; le soutien et la participation de l'Etat; une coopération étroite et la coordination de toutes les parties (y compris les AE); Une bonne gestion des projets (y compris un certain degré d'autonomie financière et administrative); une bonne planification et une conception réaliste et réalisable; les participants au projet doivent détenir une bonne expertise pédagogique, technique et scientifique (expertise nationale, et étrangère lorsqu'elle est nécessaire); le principe du « pays moteur » et le sens de la propriété des projets, y compris la compatibilité avec les priorités nationales; un choix approprié de PAE pour la gestion, le soutien, la mise en œuvre souple et la réactivité; une bonne communication, des objectifs et une vision clairs; la transparence dans les procédures; le renforcement des capacités, et; une orientation sur le développement durable et la préservation des écosystèmes. Le groupe de revue recommande que **la CoP instruisse le Secrétariat du FEM et ses AE à oeuvrer plus particulièrement pour que les paramètres, devant assurer la**

**réussite du projet et qui sont identifiés dans ce rapport, soient étudiés sérieusement lors des phases de conception et de planification stages des projets FEM, et inspectés durant toute la phase de réalisation, en y apportant les modifications qui s'imposent.**

Bien que certains facteurs qui empêchent la réussite du projet échappent au contrôle du FEM, les autres facteurs pourraient être traités dès l'étape de conception du, en mettant, notamment, l'accent sur le renforcement des capacités et en faisant des efforts pour harmoniser le cycle du projet. Le groupe de revue recommande que la CoP **demande au Secrétariat du FEM et à son AE d'insister davantage sur une conception et une planification saines du projet, y compris par une meilleure analyse de la situation des facteurs susceptibles d'affecter négativement les chances de réussite du projet, une meilleure évaluation des besoins en développement des capacités et des objectifs réalistes et réalisables.**

### ***Synergies entre la familles des institutions du FEM***

Il y a de bonnes raisons de soutenir l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les AE afin de renforcer leur efficacité à satisfaire les Orientations de la Conférence des Parties. Une telle coordination est particulièrement importante lorsque l'on passe d'une approche de projet à une approche programmatique ou thématique. Selon notre recherche, la coopération et la collaboration parmi les AE se sont améliorées, surtout au niveau de la politique/stratégie, et/ou aux premiers pas de la phase de planification du projet. Cependant, force est de constater qu'il existe peu de mécanismes pour accompagner et soutenir cette coopération. A mesure que le FEM avance vers une approche programmatique, des actions doivent être entreprises pour améliorer les mécanismes de renforcement de la capacité nationale à coordonner l'apport des donateurs. En principe, une plus forte collaboration des AE et une meilleure coordination des donateurs devraient favoriser l'efficacité du mécanisme de financement à atteindre les objectifs de la Convention. Il convient d'avoir des approches plus harmonisées sur certains thèmes tels que les coûts différentiels, le co-financement, et des aspects du cycle de projet, comme l'approbation, la participation des parties prenantes, le contrôle et l'évaluation. Les différences d'interprétation de ces aspects ont créé la confusion chez les Correspondants opérationnels et les auteurs des propositions de projets. Le groupe de revue recommande que la CoP:

- **Instruise le Secrétariat du FEM à l'effet de mettre plus l'accent sur l'élaboration d'un système plus harmonisé d'établissement des rapports et de communication entre les AE du FEM (et les gouvernements) afin d'assurer une mise en œuvre plus effective du projet, une meilleure coordination et l'échange des expériences.**
- **Soutienne les efforts du Secrétariat du FEM et de son AE visant à aider à l'élaboration de capacités nationales pour permettre la coordination avec les donateurs dans le domaine de la biodiversité.**

### ***Synergies entre conventions***

Les synergies entre les conventions peuvent aider à établir une plus grande efficacité dans le traitement des problèmes de biodiversité. Chose que la Convention sur la diversité biologique a, d'ailleurs, reconnue. Le FEM reconnaît, lui aussi, l'importance de ce point et soutient les projets de plusieurs programmes opérationnels, même si ces derniers en sont encore à leurs balbutiements. Le groupe de revue recommande que la CoP:

- **Instruise le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à continuer à travailler en faveur d'une meilleure collaboration avec les Secrétariats des autres Conventions internationales.**
- **Reconnaisse et continue à fournir son soutien aux efforts que le FEM déploie en faveur des projets à plusieurs programmes opérationnels en vue d'accroître les synergies potentielles entre les Conventions.**

### 3.4 Efficience

#### ***Le FEM doit faire montre de souplesse dans l'application de la stratégie opérationnelle et des procédures***

Les résultats de notre recherche soulignent la souplesse du FEM dans l'application de sa stratégie opérationnelle. Ce qui se traduit par sa capacité à lancer de nouvelles initiatives comme l'initiative taxonomique ou le programme sur les espèces envahissantes. De nouveaux programmes opérationnels comme la diversité biologique agricole et la gestion intégrée des écosystèmes font montre également de flexibilité. Des exemples de souplesse et d'espace d'innovation ont été rencontrés sur le terrain. En ce qui concerne les procédures, la Revue a conclu que le FEM a pris conscience des défis que pose le concept de coûts différentiels et des obstacles qu'il peut dresser devant l'efficacité et l'accès au mécanisme de financement. Le Secrétariat du FEM travaille sur une version simplifiée du principe de coût différentiel. Des efforts en ce sens devraient continuer à renforcer l'efficacité générale. Le groupe de revue recommande que la CoP **soutienne les efforts que déploie le Secrétariat du FEM en vue de la simplification de l'application du principe de coûts différentiels et qu'elle l'exhorte à adopter une procédure qui permettrait des négociations plus directes et plus transparentes avec les pays en développement.**

#### ***Harmonisation du cycle de projet***

Une autre question importante d'efficacité, telle qu'indiquée par la CoP, est celle de l'harmonisation du cycle de projet du FEM afin de le simplifier, réduire les coûts de transaction des participants (temps et ressources) et renforcer la transparence. C'était la préoccupation centrale des interviewés et la réforme du cycle de projet reste "en cours de réalisation". Bien que certaines données du FEM indiquent que les procédures de projet ont connu une nette amélioration, l'opportunité ou l'actualité de l'approbation d'un projet demeure un défi de taille. La Revue a identifié deux principales raisons du retard dans la préparation et l'approbation des projets:

- *Au niveau du FEM et de l'AE:* absence de clarté chez certains auteurs de propositions de projet et certaines parties prenantes, dont quelques Correspondants opérationnels, sur les rôles du Secrétariat du FEM, de la direction centrale des AE et de ses responsables sur le terrain, en ce qui concerne la conception et l'approbation des projets; préoccupations concernant le nombre de spécialistes appelés à réviser les propositions au niveau des directions centrales de certaines AE et du FEM; les AE doivent réagir aux nouveaux formats et conditions imposées par le FEM aux propositions de projets; et les différences d'interprétation, chez les AE, des conditions posées par le FEM, ce qui ne fait que compliquer davantage le travail des participants.
- *À l'échelon du pays:* Absence avérée de la communication à l'intérieur et entre les agences gouvernementales, les AE, les ONG et d'autres participants essentiels; la soumission de projets trop ambitieux et contenant des activités et objectifs innombrables (et qui requièrent un travail colossal de conception et de planification); et, les limites techniques et administratives de plusieurs Correspondants opérationnels, en plus du manque de continuité du personnel sur la durée.

Etant établi que ce domaine présente des difficultés aussi bien au FEM qu'à l'AE, le groupe de revue recommande que la CoP:

- **Instruise le Secrétariat du FEM et son AE à renforcer leurs efforts afin d'asseoir une gestion plus efficace des projets, en continuant à réduire les délais d'approbation, simplifier les procédures et réduire les délais de libération des fonds.**
- **Instruise le Secrétariat du FEM à poursuivre ses efforts visant à améliorer les lignes directrices de la gestion des fonds pour garantir un soutien souple, adaptatif et à plus longue**

échéance tout en insistant sur une plus grande transparence et responsabilité au niveau national.

### **Projets moyens**

Comme les projets moyens (PM) constituent l'un des principaux mécanismes par le biais desquels le FEM peut entamer la simplification et l'harmonisation de l'approbation des projets et du déblocage des fonds, il est, donc, nécessaire de redoubler d'efforts pour améliorer les processus de ces PM. Il est important de noter la contribution positive des PM à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Ce mécanisme est une excellente opportunité pour associer le plus grand nombre d'ONG locales et le secteur privé et des mesures doivent être prises afin d'en garantir la réalisation. Le groupe de revue recommande que la CoP **instruise le Secrétariat du FEM et son AE à l'effet de simplifier davantage l'approbation AE – FEM, le déblocage des fonds et les procédures de rédaction des rapports pour les projets moyens en particulier, afin de donner plus de chances aux petites ONG, au secteur privé et à d'autres ONG, qui ont peu d'expérience dans la diversité biologique, pour participer au FEM.**

### **Consultants internationaux**

Il est de l'avis général que, même si elle est souvent nécessaire et assez effective, l'intervention des consultants internationaux n'est souvent pas justifiée du point de vue économique, sauf lorsqu'ils sont mis en équipes avec des consultants locaux ou régionaux sur des missions précises. Dans la plupart des cas, la préparation de projets nécessite la contribution de ces consultants; l'appel à des consultants internationaux peut être utile si leur apport garantit aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs, comme le transfert de capacités. Dans certains cas, la capacité nationale ou régionale n'existe pas; aussi, l'utilisation d'experts internationaux par des arrangements mixtes avec les ressources locales qui disposent d'une bonne connaissance du contexte et des réalités locales peut s'avérer être une approche effective. Il est, alors, à suggérer que le FEM fasse un meilleur usage du fichier d'experts du STAP et qu'il renforce la relation entre le STAP et le SBSTTA. Le groupe de revue recommande que la CoP:

- **encourage le Secrétariat du FEM et son AE à favoriser les arrangements de jumelage entre les ressources locales et internationales, lorsque les capacités locales sont limitées, avec le transfert des capacités comme objectif à long terme;**
- **Instruise le Secrétariat du FEM et son AE d'utiliser mieux et plus fréquemment le fichier du STAP et de réfléchir aux moyens permettant de renforcer les relations entre le STAP et le SBSTTA.**

### **Systèmes de suivi et d'évaluation**

Le Secrétariat du FEM a déployé des efforts visant à mettre en place un cadre de suivi de ses activités et s'est doté d'un personnel compétent. Des progrès appréciables ont été réalisés au niveau du suivi et du contrôle de la performance générale du FEM. La difficulté réside dans le suivi, ou le contrôle, des résultats et des impacts des activités du FEM. Selon notre recherche, le suivi et l'évaluation de projet tendait à se concentrer beaucoup plus sur les inputs et les outputs que sur les résultats et les impacts. Il est donc essentiel que le suivi et l'évaluation des activités de diversité biologique du FEM, à l'échelon de l'AE, évoluent pour que les résultats et les impacts tiennent une place centrale dans les rapports. Le suivi des résultats de la création des capacités a également enregistré une amélioration. En outre, il y a lieu d'accorder davantage d'attention à l'identification des besoins spécifiques de création des capacités, en plus des résultats escomptés et des impacts qualitatifs. Le groupe de revue recommande que la CoP **prenne acte des progrès réalisés par le FEM et demande au mécanisme de financement de poursuivre l'amélioration et l'harmonisation globales de son système de suivi et d'évaluation (Secrétariat du FEM et AE). Le suivi et l'évaluation au niveau des projets devraient se concentrer sur les impacts et les résultats, en plus des inputs et outputs, et devraient comprendre l'utilisation de bases de référence et d'indicateurs appropriés.**



### **Soutien du FEM aux activités d'habilitation et aux stratégies nationales de diversité biologique**

Cette revue a permis de constater que le FEM a joué un rôle fondamental dans le soutien aux processus de diagnostic, de compréhension commune et de planification de la conservation de la biodiversité, en soutenant notamment les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB). Selon notre recherche, les lignes directrices du FEM font montre d'un certain degré de souplesse à l'endroit des activités d'habilitation ; ainsi, la nécessité d'une plus grande réactivité aux besoins spécifiques des pays apparaît-elle comme un sujet vital pour les pays en développement. Les interviewés voudraient voir une assistance plus conséquente à la création des capacités devant permettre de soutenir les activités d'habilitation. Il est nécessaire de suivre et d'intégrer mieux les fruits des activités d'habilitation par la mise en œuvre des SPANDB. Le groupe de revue recommande que: **la CoP reconnaisse les progrès appréciables réalisés par le FEM dans ce domaine, et qu'elle (la CoP):**

- **Demande aux mécanismes de financement de favoriser un suivi plus concret des plans de diversité biologique, en veillant, par exemple, à ce que les stratégies nationales identifient les activités de mise en œuvre, l'opportunité et les parties responsables, et assurer la participation ininterrompue des parties prenantes à la préparation du plan durant la mise en œuvre.**
- **Demande au mécanisme de financement d'envisager l'extension du financement des activités d'habilitation aux premières phases de la mise en œuvre des SPANDB, lorsque les stratégies comportent un plan d'action détaillé, avec des participants identifiés, de fournir un préfinancement pour profiter du mouvement suscité pendant la phase de préparation du plan d'action et réduire les retards. Cette action ne doit pas, cependant, éliminer l'aide nécessaire à la mise en œuvre – à plus longue échéance – du mécanisme de financement.**
- **Demande au Secrétariat du FEM de veiller à ce que toutes les propositions adressées au FEM continuent à démontrer comment les projets se placent au regard des stratégies nationales de la diversité biologique et des objectifs de la CBD.**
- **Demande encore au Secrétariat du FEM et à son AE de poursuivre la promotion du soutien à l'évaluation des besoins et à la création des capacités en vue d'accompagner la mise en œuvre de la Convention, par le truchement du mécanisme des activités d'habilitation.**

### **3.5 Impact**

La difficulté qu'il y a à estimer les progrès dans les domaines du véritable impact sur la biodiversité est dû au fait que nombre de projets de diversité biologique ne recueillent pas de données de base sur les conditions prévalant avant le projet, n'arrêtent pas d'objectifs et d'indicateurs d'impact et ne recueillent pas de renseignements sur les impacts du projet sur le terrain.

#### **Impacts des activités du FEM sur la biodiversité:**

Notre Revue a conclu que les impacts positifs des projets de diversité biologique sont à trouver principalement dans les domaines suivants: choix des priorités nationales en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique; élaboration des stratégies et plans d'action nationaux; mise en place de cadres juridiques et de politiques en la matière; désignation des zones protégées et de conservation; mise en place de systèmes de contrôle de la diversité biologique; création des capacités nationales, notamment au sein des ONG, et, amélioration de la conservation dans des zones spécifiques très prioritaires telles que les forêts et les zones côtières. S'il est encore trop tôt pour juger des impacts sur la biodiversité mondiale, le FEM a, toutefois, produit une série de résultats qui comportent des impacts positifs et dégagé le terrain pour des résultats futurs plus substantiels. Les actions à venir devraient s'appuyer sur les expériences et les enseignements du passé. Il apparaît que les projets les plus effectifs et les plus efficaces sont stratégiquement basés sur des unités élémentaires de structure pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, évitant les objectifs trop généraux ou trop ambitieux et les conceptions excessivement complexes. Ceci inclut les projets/activités pilotes, la démonstration des projets, les modèles qui peuvent être reproduits une fois qu'ils donnent preuve de leur fonctionnement et

les projets conçus de sorte à ce qu'ils soient adaptés sur la durée. Le groupe de revue recommande **que la CoP demande au Secrétariat du FEM:**

- **De transmettre les expériences et enseignements du passé tirés des projets réussis (et des moins réussis aussi) aux autres parties concernées.**
- **D'encourager les projets qui se fondent sur des unités élémentaires de structure, comme les cadres juridiques et institutionnels; les plans et les stratégies; la création de capacités pour les principaux intervenants; et les activités pratiques sur le terrain.**

#### ***Impacts de l'harmonisation de la biodiversité***

On assiste à une préoccupation largement partagée selon laquelle seuls quelques projets de diversité biologique sont intégrés aux politiques, activités et plans nationaux et sectoriels. Les AE essaient d'intégrer et d'harmoniser les préoccupations du FEM et de la diversité biologique dans leurs stratégies sectorielles, bien que les résultats soient mitigés. Les Dialogues avec les Pays des AE, auxquels participent les ministères de tutelle, peuvent servir d'outil efficace pour intégrer la diversité biologique dans les autres secteurs et le développement national de manière générale. Notre Revue conclut que les attributions du FEM accordent une attention spéciale aux Zones Protégées (ZP), mais peu d'intérêt est accordé à la conservation de la diversité biologique hors ZP, à l'utilisation durable et à l'accès/partage des avantages issus des ressources génétiques. Chose compréhensible pendant les premières années du FEM, car les zones nationales protégées et menacées et l'absence d'intérêt de la part de l'Etat à l'endroit de ces ZP, ajoutée à la carence en ressources, demandaient une action urgente. Or, si la conservation de la diversité biologique semble de constitution limitée, l'utilisation durable et le partage des avantages peuvent placer les questions de diversité biologique dans la perspective générale de la vie socio-économique. Il s'agira, pour bien traiter ces problématiques, d'associer le plus grand nombre de participants, qui pourraient apporter des perspectives et des compétences nouvelles. De même, il pourrait s'avérer judicieux de placer les projets de diversité biologique du FEM dans un cadre plus complet de développement durable afin de faciliter l'intégration intersectorielle et inter-ministérielle de la diversité biologique.

Le groupe de revue recommande que la CoP **instruise le Secrétariat du FEM et son AE à:**

- **communiquer plus intensivement avec les autorités publiques que le FEM soutient la biodiversité hors des Zones Protégées et qu'il fournit un soutien encore plus conséquent aux projets qui promeuvent les deux objectifs de la Convention, l'utilisation durable et le partage des avantages issus des produits et des services de la biodiversité.**
- **Placer, de manière plus déterminée, les projets dans un cadre de développement durable et, en même temps, élaborer et promouvoir des méthodes pratiques et des études de cas concrètes sur les modalités d'harmonisation et d'intégration de la diversité biologique dans les activités, politiques et plans sectoriels et nationaux.**

#### ***Impacts sur la création de capacités***

La création de capacités reste, à ce jour, l'un des résultats les plus impressionnants du FEM. Ce qui reflète fidèlement les Orientations de la Conférence des Parties appelant à la création de capacités sur divers thèmes comme: la planification de la biodiversité nationale; la création ou le renforcement des capacités locales et la mise à disposition d'une expertise locale plus importante; l'intégration des connaissances traditionnelles et autochtones locales; l'accès et le partage des avantages; l'initiative taxonomique mondiale; les ressources marines et côtières; la biodiversité agricole; les écosystèmes des eaux intérieures; la biodiversité et les écosystèmes des forêts et des terres arides et semi-arides, et; les espèces exotiques envahissantes. Les projets FEM ont été couronnés de succès dans les domaines suivants de la création des capacités: sensibilisation des agences publiques et des populations locales à la conservation de la diversité biologique; diffusion des connaissances sur la conservation de la diversité biologique; construction de capacités individuelles en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique; amélioration de l'action de coordination des activités de conservation de la diversité biologique; une plus grande participation des parties prenantes aux activités de planification et de mise en œuvre de la diversité biologique, et; la création de fonds d'affectation spéciale pour financer les activités de la diversité biologique. Le groupe de revue recommande que: **la CoP:**

- Instruire le Secrétariat du FEM et son AE à l'effet de soutenir les systèmes d'approche de la création de capacités, tels que promus par le biais de l'initiative CDI, et l'harmonisation du soutien à la création de capacités dans le cadre des attributions du FEM, en soutenant un éventail plus large de domaines et de bénéficiaires des mesures de création de capacités, à tous les niveaux.
- Instruire le Secrétariat du FEM et son AE à l'effet de soutenir les projets qui construisent des capacités pour une évaluation et un suivi effectifs et participatifs des systèmes de gestion, notamment au niveau local, afin de veiller un contrôle adéquat des impacts sur la biodiversité.
- Demande au mécanisme de financement de mettre davantage l'accent sur l'incorporation et l'intégration des connaissances traditionnelles locales et autochtones dans les projets de diversité biologique.
- Encourager le Secrétariat du FEM et son AE à promouvoir une implication effective (et non pas une simple consultation) de tous les intervenants dans de nouveaux projets afin d'atteindre les résultats escomptés en matière d'utilisation durable et de partage des avantages.

### 3.6 Viabilité

Nos divers interviewés avaient tendance à s'accorder sur le meilleur moyen d'assurer la viabilité des résultats des projets du FEM. Quatre facteurs reliés entre eux sont mis en exergue: la participation et les partenariats, la création soutenue des capacités, propriété nationale et engagement politique, et viabilité financière. Autres facteurs accessoires: accorder la durée nécessaire aux projets FEM; une plus grande coordination des Agences d'exécution, la coopération et l'harmonisation des politiques et procédures; et l'intégration de la biodiversité dans les politiques et plans nationaux. Comme avancé plus haut, la propriété par les principales parties prenantes (Etat et société civile), et la création de capacités pour les participants au projet, sont également essentiels. La consultation, à elle seule, ne suffit pas; une participation véritable est la meilleure façon de promouvoir le concept de propriété, et de résultats viables. Et en fin, la viabilité financière à long terme des activités est un facteur crucial quoique quelque peu négligé, en dépit des quelques efforts déployés dans ce sens.

#### *Défis que pose la viabilité*

Pour réaliser des résultats viables et tangibles, le FEM doit relever un certain nombre de défis, en l'occurrence: absence de capacités nationales et locales; absence de sens de propriété des projets; l'incapacité à assurer la viabilité financière; l'incapacité à générer des moyens de subsistance durables et respectueux de la biodiversité; l'absence d'harmonisation de la diversité biologique à d'autres secteurs et au développement économique; adaptation insuffisante aux circonstances locales – y compris sur la question de la pauvreté, promotion du soutien par les populations locales et réduction des contrôles extérieurs; la nécessité d'un suivi et d'une évaluation meilleurs des résultats, en relation avec les buts et les objectifs (ci-dessus énumérés); et l'insistance sur des avantages globaux, aboutissant à des projets qui accordent peu d'attention aux avantages locaux, bien que ces derniers soient, souvent, identifiés avec précision par les parties prenantes. Enfin, le Secrétariat du FEM a fait des progrès notables dans l'élaboration de lignes directrices sur l'implication des parties prenantes, lesquelles lignes directrices sont de plus en plus appliquées par les AE à l'échelon des projets. Certes, dans bon nombre de cas, il y a eu de larges consultations des parties prenantes, or, la participation n'a pas été suffisamment étendue (implication directe) afin de garantir l'engagement de longue haleine nécessaire pour la viabilité.

#### *Les projets FEM sont-ils durables?*

Les résultats relatifs à la viabilité des activités de diversité biologique du FEM sont variés, contenant des expériences positives et d'autres négatives. Il semble que même si de nombreux projets du FEM ont atteint un certain degré de succès durable, la viabilité doit demeurer un objectif central du FEM et de ses activités, d'où la nécessité d'y mettre davantage d'efforts. **La CoP devrait recommander au FEM que**

les quatre domaines revêtant une importance particulière pour la viabilité des objectifs du FEM, en l'occurrence: la participation, la création de capacités, la propriété/l'engagement, et la viabilité financière, soient bien pris en charge dans tous les cas, afin de renforcer les chances de la viabilité dans l'ensemble.

#### *Le facteur temps*

Il est acquis que toutes les parties sont d'accord sur le fait que les projets et programmes de diversité biologique, dotés d'objectifs à long terme, requièrent du temps pour atteindre des résultats viables. Cette revue a conclu que les échéanciers des projets du FEM sont souvent courts pour atteindre de tels résultats. Les projets ne doivent pas être trop entravés par les considérations de temps et devraient envisager des options de type « conception adaptative de projets » (que la Banque mondiale utilise dans d'autres programmes); avoir des budgets indicatifs et souples; être dynamiques, un travail de planification réactif pour faire face aux questions qui surgissent et aux circonstances changeantes. Les principales préoccupations comprennent l'insuffisance du temps pour atteindre la viabilité financière et procéder à une véritable création de capacités. Le groupe de revue recommande que **la CoP instruisse le mécanisme de financement pour qu'il se montre plus souple en adoptant des échéanciers appropriés et raisonnables afin que les projets puissent atteindre les résultats désirés; dans la plupart des cas, ceci se traduirait par une prorogation de la durée de vie des projets actuels du FEM.**

#### *Apprendre de l'expérience et utiliser des approches efficaces*

Egalement liée à la viabilité est la nécessité de disposer de moyens plus efficaces de partage et d'intégration des enseignements tirés et d'imaginer les façons de multiplier et adapter les approches les plus efficaces de conservation et de gestion de la diversité biologique. Le groupe de revue recommande que la CoP **instruisse le Secrétariat du FEM et son AE à l'effet de rechercher et soutenir des approches adaptables et répliquables pour ses projets, y compris, par exemple, la création/le soutien à des "pools d'experts", action qui peut s'avérer fort importante dans les petits Etats insulaires en développement qui manquent souvent de ressources humaines qualifiées.**

#### *Promotion du sens de la propriété nationale et locale de la biodiversité*

Comme on l'a vu plus haut, on peut créer le sens de la propriété nationale et locale des projets de biodiversité à travers: une plus grande implication de toutes les parties prenantes; un soutien politique fort aux initiatives de biodiversité; et l'harmonisation et l'intégration de la biodiversité dans les politiques et plans nationaux. Les succès enregistrés par le FEM dans sa promotion de l'acquisition à long terme du programme de biodiversité de la Convention ne sont pas de même importance. Le groupe de revue recommande que **la CoP instruisse le Secrétariat du FEM et son AE à poursuivre le travail sur l'élaboration de mesures incitatives efficaces afin d'encourager les autorités locales et nationales et les communautés locales à entreprendre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Ces mesures peuvent être adaptées aux conditions nationales et locales.**

#### *Une plus forte participation pour la viabilité*

Les politiques du FEM sur l'implication du public ont stimulé la participation des communautés et des organisations locales, quoique le résultat au niveau du secteur privé, des ONG et des groupes communautaires, hors de la communauté de conservation, soient moindres. Il faut faire davantage pour arrimer la contribution des participants ou bâtir un sens de propriété chez les participants. Le groupe de revue recommande que la CoP **instruisse:**

- **le Secrétariat du FEM à ré-examiner les procédures et les lignes directrices actuelles concernant les parties prenantes afin d'élargir le champ de rayonnement du FEM à diverses parties prenantes, telles que les associations de patrons et d'entreprises; les organisations autochtones, des pauvres, des femmes, et du travail; et les ONG locales. (Il ne s'agit pas ici d'une simple participation, mais d'une implication stratégique, ciblée des parties prenantes qui peuvent contribuer à mettre en œuvre le projet et à lui assurer des résultats viables.)**

- le FEM et son AE à accorder une plus grande importance à l'implication du secteur privé, tout en suivant le concept du pays-moteur en tant que principe directeur. Les approches par échantillon comprennent la conservation dans les paysages productifs, la commercialisation des produits de la biodiversité, les instruments économiques et les projets de tourisme écologique ainsi que l'agroforesterie. (Règles qui ne doivent être appliquées que quand elles conviennent au contexte spécifique).

#### ***La création de capacités pour la viabilité et l'harmonisation de la biodiversité***

La création de capacités et l'harmonisation de la diversité biologique sont essentiels pour la viabilité des résultats du projet. A partir de cette perspective, il y a lieu de réitérer les recommandations citées plus haut au sujet de ces deux thèmes.

## **4. LISTE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE CETTE REVUE**

Toutes les recommandations figurant dans le texte du compte rendu analytique sont reproduites ci-après afin d'en faciliter la consultation et le débat.

### ***4.1 Recommandations adressées à la Conférence des Parties concernant sa propre performance***

- a) La CoP devrait s'interroger s'il était pertinent d'élargir les consultations entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Secrétariat du FEM et les représentants de certains principaux pays développés et en développement avant chaque CoP. Cette action pourrait servir de mécanisme pour étoffer la discussion et l'interprétation des Orientations de la Conférence des Parties

### ***4.2 Recommandations adressées à la Conférence des Parties sur les actions à entreprendre afin d'améliorer l'efficacité du mécanisme de financement***

#### **4.2.1 Recommandations générales pour améliorer l'efficacité du mécanisme de financement**

La CoP devrait:

- a) soutenir les efforts du FEM allant dans le sens d'une approche programmatique en soutien au programme thématique à long terme de la Convention sur la diversité biologique et l'encourager à mettre au point des instruments et des capacités idoines afin de permettre la maturité de cette approche.
- b) instruire le Secrétariat du FEM à l'effet d'exiger que toutes les propositions de projet soumises au FEM continuent à montrer comment ces projets se comporteront à l'égard des stratégies nationales de biodiversité et des objectifs de la CBD.
- c) instruire le Secrétariat du FEM et son AE à poursuivre leur soutien à l'évaluation des besoins et à la création de capacités en aide à la mise en œuvre de la Convention, par le biais du mécanismes d'habilitation des activités.
- d) tout en reconnaissant les progrès appréciables réalisés par le FEM dans ce domaine, [la CoP devrait] instruire le Secrétariat du mécanisme de financement à promouvoir un suivi plus efficient des plans de biodiversité, par exemple, en veillant à ce que les stratégies nationales identifient les activités de mise

en œuvre, les échéances et les parties responsables, et que la participation des parties prenantes à la préparation du plan continuent pendant toute la mise en œuvre.

- e) tout en reconnaissant les progrès appréciables réalisés par le FEM dans ce domaine, [la CoP devrait] instruire le mécanisme de financement d'envisager d'élargir le financement aux activités d'habilitation dès le lancement de la mise en œuvre des SPANDB, si les stratégies comprennent un plan d'action détaillé, avec des participants définis, afin de fournir le préfinancement pour profiter du mouvement suscité lors de la préparation du plan et de réduire les retards. Cette action ne doit pas, cependant, négliger la nécessité d'une mise en œuvre à longue échéance du mécanisme de financement.
- f) compte tenu des énormes besoins de conservation de la diversité, [la CoP devrait] recommander au FEM de continuer à se bâtir un rôle de catalyseur et de levier de fonds supplémentaires.
- g) soutienne les efforts du Secrétariat du FEM et de son AE visant à aider à l'élaboration de capacités nationales pour permettre la coordination avec les donateurs dans le domaine de la biodiversité.
- h) Reconnaisse et continue à fournir son soutien aux efforts que le FEM déploie en faveur des projets à plusieurs programmes opérationnels en vue d'accroître les synergies potentielles entre les Conventions.
- i) Instruire le Secrétariat du FEM à encourager les projets qui se fondent sur des unités élémentaires de structure, comme les cadres juridiques et institutionnels; les plans et les stratégies; la création de capacités pour les principaux intervenants; et les activités pratiques sur le terrain.
- j) Instruire le Secrétariat du FEM à placer, de manière plus déterminée, les projets dans un cadre de développement durable et, en même temps, élaborer et promouvoir des méthodes pratiques et des études de cas concrètes sur les modalités d'harmonisation et d'intégration de la diversité biologique dans les activités, politiques et plans sectoriels et nationaux.
- k) Instruire le Secrétariat du FEM pour que les quatre domaines revêtant une importance particulière pour la viabilité des objectifs du FEM, en l'occurrence: la participation, la création de capacités, la propriété/l'engagement, et la viabilité financière, soient bien pris en charge dans tous les cas, afin de renforcer les chances de la viabilité dans l'ensemble.
- l) Instruire le Secrétariat du FEM et son AE à l'effet de soutenir les systèmes d'approche de la création de capacités, tels que promus par le biais de l'initiative CDI, et l'harmonisation du soutien à la création de capacités dans le cadre des attributions du FEM, en soutenant un éventail plus large de domaines et de bénéficiaires des mesures de création de capacités, à tous les niveaux.
- m) Instruire le FEM à mettre davantage l'accent sur l'incorporation et l'intégration des connaissances traditionnelles locales et autochtones dans les projets de diversité biologique.
- n) Encourage le Secrétariat du FEM et son AE à promouvoir une implication effective (et non pas une simple consultation) de tous les intervenants dans de nouveaux projets afin d'atteindre les résultats escomptés en matière d'utilisation durable et de partage des avantages.
- o) Instruire le Secrétariat du FEM et son AE à accorder une plus grande importance à l'implication du secteur privé, tout en suivant le concept du pays-moteur en tant que principe directeur. Les approches par échantillon comprennent la conservation dans les paysages productifs, la commercialisation des produits de la biodiversité, les instruments économiques et les projets de tourisme écologique ainsi que l'agroforesterie. (Règles qui ne doivent être appliquées que quand elles conviennent au contexte spécifique).

- p) Encourage le Secrétariat du FEM et son AE à poursuivre le travail sur l'élaboration de mesures incitatives effectives afin d'encourager les autorités locales et nationales et les communautés locales à entreprendre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Ces mesures peuvent être adaptées aux conditions nationales et locales.
- q) instruit le FEM pour qu'il se montre plus souple en adoptant des échéanciers appropriés et raisonnables afin que les projets puissent atteindre les résultats désirés; dans la plupart des cas, ceci se traduirait par une prorogation de la durée de vie des projets actuels du FEM.
- r) demande une hausse des niveaux de financements pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique par le truchement du FEM.

#### 4.2.2 Recommandations concernant les opérations du FEM en particulier

La CoP devrait:

- a) Instruire le Secrétariat du FEM à l'effet de ré-examiner les procédures et les lignes directrices actuelles concernant les parties prenantes afin d'élargir le champ de rayonnement du FEM à diverses parties prenantes, telles que les associations de patrons et d'entreprises; les organisations autochtones, des pauvres, des femmes, et du travail; et les ONG locales. (Il ne s'agit pas ici d'une simple participation, mais d'une implication stratégique, ciblée des parties prenantes qui peuvent contribuer à mettre en œuvre le projet et à lui assurer des résultats viables.)
- b) Instruire le Secrétariat du FEM à l'effet de mettre davantage l'accent sur l'élaboration d'un système plus harmonisé d'établissement des rapports et de communication entre les AE du FEM (et les gouvernements) afin d'assurer une mise en œuvre plus effective du projet, une meilleure coordination et l'échange des expériences.
- c) Soutenir les efforts que déploie le Secrétariat du FEM en vue de la simplification de l'application du principe de coûts différentiels et qu'elle l'exhorte à adopter une procédure qui permettrait des négociations plus directes et plus transparentes avec les pays en développement.
- d) Instruire le Secrétariat du FEM à poursuivre ses efforts visant à améliorer les lignes directrices de la gestion des fonds pour garantir un soutien souple, adaptatif et à plus longue échéance tout en insistant sur une plus grande transparence et responsabilité au niveau national.
- e) Instruire le Secrétariat du FEM à l'effet de continuer à transmettre les expériences et enseignements du passé tirés des projets réussis (et des moins réussis aussi) aux autres parties concernées.

#### 4.2.3 Recommandations aux opérations du FEM et de l'Agence d'exécution (AE)

La CoP devrait:

- a) renforcer ses efforts de communication avec les parties prenantes des Etats-Parties en développement, tout en octroyant un plus grand rôle et une plus grande audience aux Ateliers "Dialogue avec les Pays", qui sont à même de renforcer la coopération entre toutes les parties à l'échelon du pays ;
- b) instruire le Secrétariat du FEM et ses Agences d'exécution (AE) à mieux communiquer les programmes, directions, priorités et opportunités actuelles du FEM à l'échelon du pays. Y compris leur communication, dans la langue en usage, à toutes les parties concernées;

- c) instruire le Secrétariat du FEM et ses AE à oeuvrer plus particulièrement pour que les paramètres, devant assurer la réussite du projet et qui sont identifiés dans ce rapport, soient étudiés sérieusement lors des phases de conception et de planification stages des projets FEM, et inspectés durant toute la phase de réalisation, en y apportant les modifications qui s'imposent ;
- d) instruire le Secrétariat du FEM et son AE pour qu'ils insistent davantage sur une conception et une planification saines du projet, y compris par une meilleure analyse de la situation des facteurs susceptibles d'affecter négativement les chances de réussite du projet, une meilleure évaluation des besoins en développement des capacités et des objectifs réalistes et réalisables ;
- e) tout en reconnaissant les progrès réalisés par le FEM, [la CoP devrait] demander au mécanisme de financement de poursuivre l'amélioration et l'harmonisation globales de son système de suivi et d'évaluation (Secrétariat du FEM et AE). Le suivi et l'évaluation au niveau des projets devraient se concentrer sur les impacts et les résultats, en plus des inputs et outputs, et devraient comprendre l'utilisation de bases de référence et d'indicateurs appropriés ;
- f) instruire le Secrétariat du FEM et son AE à l'effet de soutenir les projets qui construisent des capacités pour une évaluation et un suivi effectifs et participatifs des systèmes de gestion, notamment au niveau local, afin de veiller un contrôle adéquat des impacts sur la biodiversité ;
- g) instruire le Secrétariat du FEM et son AE à renforcer leurs efforts afin d'asseoir une gestion plus efficiente des projet, en continuant à réduire les délais d'approbation, simplifier les procédures et réduire les délais de libération des fonds ;
- h) instruire le Secrétariat du FEM et son AE à l'effet de simplifier davantage l'approbation AE – FEM, le déblocage des fonds et les procédures de rédaction des rapports pour les projets moyens en particulier, afin de donner plus de chances aux petites ONG, au secteur privé et à d'autres ONG, qui ont peu d'expérience dans la diversité biologique, pour participer au FEM ;
- i) instruire le Secrétariat du FEM et son AE à l'effet de rechercher et soutenir des approches adaptables et répliquables pour ses projets, y compris, par exemple, la création/le soutien à des "pools d'experts", action qui peut s'avérer fort importante dans les petits Etats insulaires en développement qui manquent souvent de ressources humaines qualifiées ;
- j) instruire le Secrétariat du FEM et son AE à communiquer plus intensivement avec les autorités publiques que le FEM soutient la biodiversité hors des Zones Protégées et qu'il fournit un soutien encore plus conséquent aux projets qui promeuvent les deux objectifs de la Convention, l'utilisation durable et le partage des avantages issus des produits et des services de la biodiversité ;
- k) encourager le Secrétariat du FEM et son AE à favoriser les arrangements de jumelage entre les ressources locales et internationales, lorsque les capacités locales sont limitées, avec le transfert des capacités comme objectif à long terme;
- l) instruire le Secrétariat du FEM et son AE d'utiliser mieux et plus fréquemment le fichier du STAP et de réfléchir aux moyens permettant de renforcer les relations entre le STAP et le SBSTTA.

#### **4.3 Recommandations adressées au FEM et aux Parties**

La CoP devrait recommander au FEM et à ses pays en développement de:

- a) instruire le FEM et les pays en développement à faire en sorte que toutes les mesures de renforcement de la volonté et de l'engagement politiques et de la société civile et de possession des projets de



diversité biologique soient prises, et que ce qui a été déjà entrepris dans ce cadre soit renforcé et poursuivi. Il s'agit, par exemple, d'amener les parties prenantes à prouver et à articuler clairement leur engagement dès le lancement du processus, et de rechercher les groupes auprès desquels puiser cet engagement.

#### **4.4 *Recommandations adressées au FEM et au Secrétariat de la Convention***

La CoP devrait:

- a) instruire le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à identifier les voies et moyens de rassembler et de présenter les Orientations de la Conférence des Parties dans un format simple, plus cohérent et facile à comprendre, mettre en œuvre, suivre et évaluer. La CoP pourrait, par exemple, demander au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique d'affiner davantage le Plan stratégique en cours d'élaboration et d'encourager l'introduction de cibles à atteindre ainsi que des échéances précises en ce qui se rapporte aux Orientations ;
- b) instruire le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à communiquer les résultats de cet effort de rationalisation au FEM afin de lui permettre de mieux s'ajuster et de bien orienter sa stratégie opérationnelle ;
- c) instruire le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à continuer à agir en faveur de la collaboration avec les Secrétariats d'autres Conventions internationales;
- d) instruire le FEM et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à déployer davantage d'efforts pour informer clairement toutes les parties prenantes de ce qui est éligible à financement et de ce qui ne l'est pas, en s'appuyant sur les Orientations de la Conférence des Parties et la Stratégie opérationnelle du FEM. Il est également nécessaire de favoriser une meilleure compréhension des Orientations de la Conférence des Parties à tous les niveaux.